

## Conditions Générales de Vente

---

*Sophie NOURRY, Directrice des Instituts du GHT de la Nièvre, Certification QUALIOPi par ICPF.*

### 1. Généralités

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent, conformément à l'article L.441-6 du Code du Commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Elles ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles, les Instituts du GHT de la Nièvre, établissements de formation, certifiés QUALIOPi s'engagent à vendre une prestation de formation.

Elles seules sont applicables aux prestations de formation effectuées par les instituts de formation de Nevers dénommés ci-après « le prestataire », sauf stipulations contraires dans le cadre d'un accord négocié signé avec le client par le représentant légal de l'institut.

### 2. Définition

- Formation en inter-établissement : Formation réalisée dans les locaux de l'organisme de formation
- Formation en intra-établissement : Formation réalisée dans les locaux de l'établissement qui souhaite entreprendre la formation
- Client : Personne morale ou physique qui commande une formation pour le compte de ses collaborateurs
- Participants : Personnes morales ou physiques qui bénéficient de la formation
- Prestataire : Personne réalisant une prestation

### 3. Nature des interventions

Les instituts du GHT de la Nièvre proposent et dispensent des actions de formation continue en inter et intra-établissement, en présentiel sur les sites de Nevers, Decize et Cosne sur Loire.

L'ensemble de ces prestations est désigné ci-après sous le nom d'actions de formation.

### 4. Responsabilité du prestataire

Les instituts du GHT de la Nièvre ont souscrit à une assurance de responsabilité civile. Ils agissent en qualité de prestataire de services, soumis à la seule obligation de moyen.

### 5. Responsabilité des participants

Toute inscription à une formation implique le respect par les participants du règlement intérieur applicable et affiché dans les instituts du GHT de la Nièvre ainsi que sur le site internet.

Les instituts du GHT de la Nièvre ne peuvent être tenus responsables d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par le client ou tout fait autre dont l'intéressé en est l'auteur.

### 6. Gestion des inscriptions et attestation de présence

Des dates de formation sont proposés par le prestataire.

Après validation des dates de formation par le client, un devis signé lui est transmis.

Afin que l'admission à la formation soit définitive, le client doit nous retourner un exemplaire du devis signé et cacheté ainsi que la liste des participants.

Une feuille d'émargement est dûment signée à chaque début d'enseignement obligatoire.

Une attestation de présence est adressée au client en fin de formation.

## **7. Conditions d'annulation, absences, interruption et abandon**

En cas d'absence complète ou partielle d'un ou plusieurs participant(s), le prestataire se réserve le droit de facturer le client à titre de dommages et intérêts.

Le montant est égal à la somme à payer par participant par jour de formation.

En cas d'annulation de la formation par le client avant son démarrage et après signature de la convention de formation, le prestataire se réserve le droit de facturer au client des frais de formation.

Enfin, l'organisme de formation se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, les formateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique de la formation initiale si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Le client sera informé par mail.

Toute modification ou annulation de planning devra être exclusivement validé par le coordonnateur pédagogique. Merci d'envoyer un mail au secrétariat à : [chan.ifssec@ght58.fr](mailto:chan.ifssec@ght58.fr)

## **8. Durée de validité de l'offre et acceptation**

En l'absence de stipulation contraire, le devis est valable pour une durée de 3 mois.

Les devis devront être signés par le client et comporter la mention « Bon pour accord et acceptation des conditions générales de vente ».

## **9. Tarification**

Les formations dispensées par le prestataire ne sont pas assujetties à la TVA (Article 261 du Code Général des Impôts).

Les tarifs en vigueur sont ceux communiqués sur les devis et convention de formation.

Les éléments de tarification communiqués sur tout autre support de communication (Site internet, plaquette de formation, catalogue...) sont à titre indicatif et peuvent être soumis à modification sans préavis.

## **10. Confidentialité**

Le prestataire s'engage à garder confidentiel les informations et documents transmis par le client et les participants. Toute documentation apportée par le client et les participants pour les besoins de formation reste la propriété du client, des participants et sera traitée comme confidentielle et non communiquée à une tierce personne.

## **11. Propriété intellectuelle**

Les instituts du GHT de la Nièvre sont les seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des contenus et supports pédagogiques utilisés dans le cadre des formations.

L'utilisation, la représentation, la reproduction, la diffusion, la transmission, la transformation et plus généralement, toute exploitation intégrale ou partielle des supports sans le consentement des auteurs sont interdites.

## **12. Informatiques et Libertés**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, « la collecte de données opérée par tout moyen frauduleux, déloyal ou illicite est interdite. »

« Toute personne ordonnant ou effectuant un traitement d'informations nominatives s'engage de ce fait, vis-à-vis des personnes concernées, à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés. »

Le traitement auquel consent le client et les participants a pour finalité de permettre au prestataire l'exécution, du contrat, de la convention, et de tout autres documents administratifs portant sur la formation mais également d'assurer le suivi de l'exactitude des informations.

En principe, les données collectées sont uniquement destinées au prestataire. Toutefois, pour la bonne exécution de la formation, nous faisons appel à des prestataires externes (Logiciel de gestion des formations sanitaires et sociales FORMEIS, plateforme MOODLE ...) qui ont accès aux données personnelles que nous collectons.

Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

Le client et les participants disposent sur leurs données personnelles des droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition.

Ils peuvent donc exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations les concernant, et ce à tout moment. Ils bénéficient également du droit de portabilité de leurs données.

Le client et les participants peuvent exercer leurs droits en envoyant un courrier à l'adresse suivante : IFSI/IFAS/IFA de Nevers, 15 rue du Donjon 58000 NEVERS.

Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles gérés par la CNIL, vous pouvez contacter le délégué de la protection des données par voie postale à l'adresse suivante : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

### **13. Conditions d'environnement de la formation**

Le prestataire met à disposition des participants, des salles de formation et du matériel pédagogique adaptés.

Des enquêtes de satisfaction sont remplies à chaque fin de formation, afin de permettre au prestataire d'être sans cesse dans l'amélioration continue grâce aux retours des participants.

### **14. Loi applicable et litiges**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la Loi Française.

Toute réclamation devra être adressée au prestataire par courrier recommandé avec accusé de réception.

En cas de litige entre les parties, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. A défaut, l'affaire sera portée devant le Tribunal Administratif de Dijon.

Sophie NOURRY,

Directrice des Instituts du GHT  
de la Nièvre



